



Refus de verser la pension alimentaire

Par **velau**, le **11/05/2008** à **18:45**

Bonjour,

Mon ex mari persiste et signe dans son intention de ne pas verser la pension si je ne lui fournis pas les factures qu'il me réclame.

Il me dit (par SMS) avoir "provisionné" la somme dûe en attendant ces factures.

C'est la première fois qu'il fait cela. En principe je n'ai rien à lui fournir, que dois-je faire ?

Faire appel à un huissier ou baisser les bras et lui donner ce qu'il demande ?

J'avoue qu'après 15 ans de divorce je ne m'attendais pas à cela et je n'ai pas envie de céder car je pense être dans mon bon droit.

Merci pour vos réponses qui m'apporte une aide bien nécessaire.

Par **sozzo**, le **12/05/2008** à **20:17**

Bonjour velau,

Afin de percevoir la pension alimentaire que vous avez droit pour vos enfants, vous n'avez pas à justifier son utilisation avec des factures. Votre ex vous la doit, il faut qu'il paye même s'il n'est pas d'accord.

Allez voir un huissier avec votre jugement, expliquez lui la situation, faites lui voir les messages (sms et courriers s'il y en a) et lui fera le nécessaire auprès de votre ex afin de récupérer la pension et aucun justificatif n'est à fournir.

Faites le car aujourd'hui, ce sont les factures et demain ??